



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Observatoire des prix, des marges et des revenus  
de Saint-Pierre-et-Miquelon



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**

**2019**

# LES CHIFFRES CLÉS

Saint-Pierre-et-Miquelon

## L'Observatoire

**18** membres <sup>1</sup>

et **8** membres du groupe de participation citoyenne<sup>2</sup>

**242 km<sup>2</sup>**

**6 021** habitants

Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
Références statistiques 2015

## L'activité

### Le Bouclier Qualité Prix



50 produits dont :

**37** produits alimentaires et

**13** produits d'hygiène

**7** produits éco-responsables

**6** produits frais

**2** produits locaux



**148 €** prix du panier négocié

### La campagne de communication

**10** spots télé publiés sur la chaîne locale, sur le site internet de la préfecture et sur le compte Facebook du Préfet (14 143 personnes touchées sur facebook et 5 488 vues)

### L'enquête de satisfaction

**308** réponses

<sup>1</sup> Arrêté préfectoral n° 832 du 4 décembre 2019

<sup>2</sup> Arrêté préfectoral n° 99 du 6 mars 2019

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



### Laurence Mouysset

Conseillère référendaire à la Cour des comptes,

Vice-présidente de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France et de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Dans les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et dans les collectivités d'outre-mer un observatoire des prix, des marges et des revenus analyse le niveau et la structure des prix, des marges et des revenus et fournit aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution.

Actuellement on dénombre neuf OPMR : cinq aux Antilles-Guyane (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin), un à La Réunion, un à Mayotte, un à Wallis et Futuna et un à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Chaque observatoire est présidé par un membre du corps des magistrats des juridictions financières.

Par arrêté du 3 juin 2019 le Premier président de la Cour des comptes, m'a nommée présidente de l'OPMR de Saint-Pierre-et-Miquelon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Je mesure à quel point les attentes sont fortes pour obtenir de la part de l'OPMR des études statistiques de qualité. Avec l'appui de l'ensemble des membres de l'OPMR, du groupe de participation citoyenne je m'emploierai à être au rendez-vous de ces attentes afin de permettre aux Saint-Pierrais et Miquelonnais de disposer d'une information claire et complète sur les prix, les marges et les revenus de l'archipel.

# L'OBSERVATOIRE

## A - La mission

Les OPMR sont issus dans leur forme actuelle d'une succession d'évolutions législatives et règlementaires.

C'est le décret n° 2007-662 du 2 mai 2007 qui crée dans six territoires (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) un observatoire des prix et des revenus (OPR) dont la mission est d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution. Ces OPM sont présidés par le représentant de l'État du département ou de la région d'outre mer.

Par la suite, le législateur a souhaité donner une base législative aux observatoires, dans un premier temps par la loi n° 2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État, puis par la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (LREOM), qui leur consacre un titre au livre IX du code de commerce.

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la connaissance des mécanismes de formation des prix outre-mer, le législateur a ainsi souhaité donner une nouvelle impulsion à ces observatoires. Il a ainsi élargi leurs missions à l'observation des marges, et les a

intégrés à la procédure d'élaboration des accords annuels de modération de prix de produits de grande consommation prévu par l'article L. 410-5 du code de commerce, désormais connu sous le terme de dispositif « Bouclier Qualité Prix » (BQP).

## B - La composition

Instance collégiale regroupant acteurs publics et privés l'OPMR est constitué d'élus, de représentants des pouvoirs publics, de représentants d'organisations syndicales des salariés du secteur privé et du secteur public, de représentants d'organisations syndicales des employeurs, de personnalités qualifiées.

Depuis le décret n° 2010-763 du 6 juillet 2010, relatif au fonctionnement de l'observatoire des prix et des revenus en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les observatoires ne sont plus présidés par le préfet mais par un membre du corps des magistrats des juridictions financières encore en activité ou un magistrat honoraire du même corps.

Le président, magistrat indépendant, est nommé, pour un mandat de cinq ans renouvelable par arrêté du premier président de la Cour des comptes, en vue de renforcer son autonomie.

En 2019, par arrêté du Premier président de la Cour des comptes du 3 juin 2019, Mme Laurence MOUYSET, conseillère référendaire, vice présidente de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France et de la chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon est nommée présidente de l'OPMR de Saint-Pierre-et-Miquelon, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, pour une durée de cinq ans renouvelable, en remplacement de M. Gilles BIZEUL qui assurait cette fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les modalités de désignation des autres membres de l'OPMR sont prévues par le décret n° 2013-608 du 9 juillet 2013 codifié depuis à l'article D910-1-C du code de commerce.

La composition actuelle de l'OPMR de Saint-Pierre-et-Miquelon a été fixée par l'arrêté préfectoral n° 832 du 4 décembre 2019 qui a abrogé l'arrêté préfectoral n° 727 du 9 décembre 2016 jusqu'alors applicable.

Le 18 février 2019 suite au mouvement dit « des gilets jaunes » le préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a publié un appel à candidature afin de créer dans l'archipel un groupe de participation citoyenne. Les candidatures ont été reçues en préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2019 et un tirage au sort a été effectué dans les locaux de la préfecture le 6 mars 2019. Aux termes de l'arrêté préfectoral n° 99 du 6 mars 2019, ce groupe de participation citoyenne a notamment vocation à être associé aux travaux de l'OPMR.

## C - Le fonctionnement

Pour exercer ses missions la présidente de l'OPMR peut compter sur l'appui efficace de la direction des politiques publiques interministérielles et de l'ancrage territorial (DPPAT) et plus précisément du pôle procédures environnementales, politiques économiques et immobilières de la préfecture. Celui-ci est composé de trois agents (deux agents de catégorie B et un agent de catégorie C).

C'est ce service qui effectue les relevés de prix et publie chaque trimestre l'indice des prix à la consommation des ménages sur l'archipel. En effet, l'élaboration et le suivi de l'indice des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon ne relève pas de l'INSEE qui ne dispose pas, sur ce territoire, d'une compétence de droit commun, ce qui ne l'empêche pas d'assurer des missions ponctuelles.

Une fois les relevés de prix effectués, ils font l'objet d'un visa du Comité de suivi de l'indice des prix. Ce comité est constitué d'un représentant de la chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat (CACIMA), du conseiller économique, social et environnemental et d'une personnalité qualifiée.

La présidente de l'OPMR peut également compter sur l'expertise de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP), et plus particulièrement du pôle « Concurrence, consommation et sécurité des populations » (pôle C).

Comme tous les OPMR, celui de Saint-Pierre-et-Miquelon est tenu de se réunir

au moins une fois par an. En 2019, l'OPMR a satisfait à son obligation de réunion puisqu'il s'est réuni à deux reprises :

- le 7 février 2019 sous la présidence de M. Gilles BIZEUL ;
- le 10 décembre 2019 sous la présidence de Mme Laurence MOUYSSET.

Lors de cette dernière réunion, l'OPMR a accueilli pour la première fois des représentants du groupe de participation citoyenne.

# LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE

## A - L'évolution de l'indice des prix à la consommation

Comme indiqué supra, l'élaboration et le suivi de l'indice des prix à la consommation à Saint-Pierre-et-Miquelon ne relèvent pas de l'INSEE mais d'un service de la préfecture qui prépare et mesure l'évolution de cet indice.

Sur un an, de décembre 2018 à décembre 2019, l'indice des prix à la consommation a augmenté de + 2,53 % (+ 2,54 % hors tabac) ce qui reste supérieur à ce qui a été constaté en métropole.

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution à la hausse du poste « Électricité, gaz et autres combustibles » (+ 6,15 %) incluant le fioul de chauffage.

En effet, les prix dans l'archipel sont influencés par l'évolution du cours du dollar canadien ainsi que par les prix pratiqués par les provinces canadiennes voisines responsables d'un phénomène d'inflation importée. Pour mémoire 80 % des produits en volume et plus de 50 % en valeur sont importés du Canada.

## B - La situation du panier de 50 articles du « bouclier qualité prix » (BQP)

### 1 - Le BQP en 2019

Le dispositif du « BQP » résulte de la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre mer précitée et du décret n° 2012-1459

du 26 décembre 2012 relatif aux accords de modérations des prix des produits de grande consommation de l'article L.410-5 du code de commerce.

L'accord de modération de prix sur une liste de produits de consommation courante (dispositif BQP) est entré en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2013 et permet de lutter contre la vie chère.

Le BQP doit respecter trois objectifs qui sont : la santé des consommateurs, la qualité nutritionnelle et un prix attractif.

Seul le centre commercial Marcel DAGORT participe depuis l'origine à ce dispositif. En 2016, un commerce de Miquelon qui avait intégré le dispositif de façon allégée (seulement 16 produits pour un prix global maximum autorisé de 45 €) n'a pas souhaité poursuivre.

S'agissant des autres commerçants, ils indiquent ne pas pouvoir participer au dispositif du BQP dans la mesure où ils ne seraient pas capables d'assurer la présence continue d'un panier de produit à un prix déterminé tout au long de l'année.

L'arrêté préfectoral n° 87 du 4 mars 2019 a porté le panier à 50 articles pour un prix global maximum de 148 € au lieu de 152 € précédemment pour 51 produits.

Le panier de 2019 de 50 articles compte 37 produits alimentaires (dont 6 produits frais) et 13 produits d'hygiène et d'entretien.

Au-delà d'une liste de produits dont le prix global est maîtrisé, la négociation engagée en 2019 a eu aussi pour ambition de privilégier au sein du panier, des produits locaux, de bonne qualité nutritionnelle, ayant un impact sur l'environnement maîtrisé et qui respectent le bien-être animal. L'objectif pour la campagne de 2019 a été de favoriser davantage les produits de qualité bons pour le consommateur et la planète avec une empreinte carbone la plus limitée possible. Cela s'est notamment traduit par l'apparition de produits éco-responsables, avec des circuits courts.

Le panier intègre notamment :

- 7 produits éco-responsables (galettes de légumes surgelés, une pâte à tartiner bio, des biscottes complètes, du savon doux, du shampoing aux amandes bio, du liquide vaisselle, des sacs bio-déchets composables) ;
- 6 produits frais (pommes, oignons jaunes, pomme de terre, laitue, bœuf haché, filets de morue issus de la pêche locale) ;
- 2 produits locaux (filets de morue issus de la pêche locale, des œufs bruns élevés à terre).

Le BQP de 2019 a reconduit 90 % des produits du BQP de 2018. Si pour ces produits il n'a pas été constaté d'évolution notable sur le volume des produits vendus, les établissements Marcel DAGORT ont relevé une hausse des ventes de l'ordre de 20 % sur les nouveaux produits qui sont entrés sur la

liste du BQP en 2019. C'est notamment le cas de la pâte à tartiner bio.

## 2 - La campagne de communication

Afin de mieux faire connaître le dispositif du BQP, une campagne de communication a été réalisée du 8 au 19 juillet 2019. Dix spots ont été diffusés pendant dix jours sur la chaîne locale SPM 1<sup>ère</sup>, juste avant le journal télévisé c'est-à-dire pendant une période de forte audience. Ces spots ont permis de mettre en scène des chefs cuisiniers locaux qui ont présenté des recettes élaborées à partir des produits figurant dans la liste du BQP.

Ces spots ont également été publiés sur le site Internet de la préfecture ainsi que sur la page Facebook du préfet. Un recensement effectué sur cette seule page Facebook indique que 14 143 personnes ont été touchées par ces spots ce qui a représenté 5 488 vues<sup>3</sup>. Cette campagne de communication a donc été un réel succès.

## 3 - Le lancement d'une enquête de satisfaction

En fin d'année 2019, juste après la réunion de l'OPMR du 10 décembre 2019, une enquête de satisfaction a été réalisée du 23 décembre 2019 au 24 janvier 2020. Cette enquête a permis de recueillir l'avis de 308 consommateurs sur le dispositif du BQP et a confirmé tout l'intérêt des consommateurs pour ce dispositif de lutte contre la vie chère (cf. annexes n° 1 et n° 2).

<sup>3</sup> Les 14 143 personnes touchées : sont à ce titre recensées toutes les personnes qui ont eu connaissance de la publication. Les 5 488 vues correspondent aux personnes qui ont cliqué/visionné/commenté le spot (elles sont comprises dans les 14 143 personnes touchées).

# LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OPMR

## POUR 2020

A l'occasion de la réunion du 10 décembre 2019, l'OPMR a arrêté le programme de travail suivant :

### 1 - Reconduire la campagne de communication de l'été 2019

L'OPMR a décidé, face au succès rencontré par la précédente campagne de communication qui a mis en valeur les atouts culinaires des produits du BQP, de reconduire cette opération. Une amélioration sera apportée à ces spots télé en affichant la liste des produits du BQP utilisés pour réaliser les recettes culinaires présentées.

### 2 - Renforcer l'attractivité du dispositif via une signalétique utilisant le logo BQP

### 3 - Relancer les études statistiques

#### 3.1 - Refonte des pondérations de l'indice des prix à la consommation (IPC)

Un travail sera effectué en 2020 pour une refonte des pondérations de l'IPC en fonction des habitudes de consommation des populations. L'IPC est un indice de panier-type c'est-à-dire que son calcul est basé sur la définition préalable d'un panier de biens et services représentatif de la consommation d'ensemble sur l'archipel.

Actuellement l'IPC est composé de onze divisions d'un panier de biens et services. Par exemple, sur une pondération globale de 10 000, la division 01

« produits alimentaires et boissons non alcoolisées » a une pondération de 2 109. A l'intérieur de cette division, le groupe « pain et céréales » pèse pour 248.

En principe, selon les préconisations de l'INSEE, ce travail doit être effectué tous les sept ans. Il a été effectué pour la dernière fois en 2012. Actuellement les pondérations utilisées ne reflètent plus forcément le panier type utilisé pour le calcul de l'IPC. Or, les habitudes de consommations changent, des besoins nouveaux apparaissent dont il faut tenir compte.

Par courrier du 21 février 2020, le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon a sollicité le directeur général de l'INSEE afin d'obtenir notamment un accompagnement pour effectuer cette refonte de l'IPC sur des bases plus contemporaines.

#### 3.2 - Disposer d'une étude sur la décomposition des prix

Cette étude qui a été demandée à la DCSTEP lors de la réunion de l'OPMR du 7 février 2019 n'a pas été menée à son terme. Il s'agit de pouvoir disposer de la décomposition du prix de huit produits : cinq produits alimentaires et trois produits non alimentaires de consommation courante. Cette étude devait être disponible avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de 2020. La crise sanitaire liée au Covid-19 a interrompu les travaux engagés.

### **3.3 - Intégrer l'étude sur la comparaison spatiale des prix**

L'INSEE a confirmé l'intégration de Saint-Pierre-et-Miquelon à sa prochaine étude de comparaison spatiale des prix (étude 2020/2021). Cette étude permettra de comparer les prix entre l'archipel et une moyenne métropolitaine. Sur ce point, le contrat de développement et de transformation pour la période 2019-2022 signé le 8 juillet 2019 entre l'État et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon prévoit en sa fiche (5-3-1 : Études statistiques et économiques) de flécher une partie des crédits prévus pour cette action pour la réalisation de cette étude. La fiche 5-3-1 est dotée de 200 000 € à part égale entre l'État et la Collectivité territoriale. L'embauche d'un statisticien sur cette ligne est également envisagée.

### **3.4 - Installer le comité de pilotage (État/Collectivités/Syndicats)**

Le comité de pilotage restreint créé lors de la réunion de l'OPMR du 7 février 2019 (État/Collectivités/Syndicats) devra être activé et réuni chaque trimestre. Ce comité doit assurer le suivi des décisions des réunions de l'OPMR.

### **3.5 - Travailler davantage avec des universités**

Il s'agit de développer un partenariat avec des universités sur des thématiques ciblées. Cela pourrait concerner des études ponctuelles pour un coût maîtrisé de l'ordre de 5 000 € par mission chacune pour une période de six mois. L'idée d'une étude menée par l'intermédiaire d'une université sera examinée dans le cadre

d'une réflexion plus large sur le recueil et l'exploitation des données sur l'archipel.

Le programme de travail arrêté pour l'année 2020 a aussi intégré le fait qu'il convenait de renoncer à l'enquête sur le budget des familles. En effet, suite à une réunion entre la directrice de la DDPAT de la préfecture et des responsables de l'INSEE, il a été confirmé que la faisabilité d'une enquête budget des familles à Saint-Pierre-et-Miquelon ne serait pas envisageable dans la mesure où, il serait nécessaire de travailler avec un échantillon d'au minimum 2 000 foyers comprenant un panel varié (familles monoparentales, familles nombreuses, retraités, etc.).

C'est aussi une enquête contraignante car la famille doit remplir un carnet chaque semaine avec l'ensemble de ses dépenses et l'ensemble de ses revenus. Sur une population de 6 000 habitants, l'INSEE pense qu'il sera compliqué d'obtenir des résultats significatifs, l'échantillon étant trop petit.

Par conséquent, l'INSEE déconseille fortement la réalisation d'une telle étude sous la forme initialement envisagée par l'OPMR lors de sa réunion de début d'année 2019.

Selon l'INSEE, un travail sur la refonte des pondérations, sur les revenus, les prix, le logement, etc. à partir des données existantes au sein des différentes administrations, doit permettre d'aboutir à un résultat significatif équivalent qui serait au demeurant en adéquation avec les besoins et les particularités de l'archipel.

# ANNEXES



## Annexe n° 1

### Questionnaire de satisfaction sur le dispositif du Bouclier Qualité Prix

Nom et prénom (facultatif)

Age :

Profession :

Sexe :

Nombre de personnes au sein du foyer :

*Le BQP a été mis en place sur l'archipel en 2013.*

1. Connaissez-vous ce dispositif Bouclier Qualité Prix (BQP) ?  
 Oui  Non (si non, passez à la question n°5)
2. De manière générale, que pensez-vous de ce dispositif ?  
 Satisfait  Non satisfait  A améliorer  Ne se prononce pas
3. Par quels moyens avez-vous eu connaissance du BQP ?  
 Site internet  Télévision  Signalétique en magasin  Autres
4. Avez-vous visionné les spots TV de recettes réalisées à partir de produits du BQP ?  
 Oui sur internet  Oui à la télévision  Non
5. Selon vous, comment peut être améliorée la connaissance du dispositif BQP ?  
 Prospectus papier  Accroître la publicité en ligne  Meilleure signalétique en magasin  
 Autre : \_\_\_\_\_
6. Comment jugez-vous la signalétique des produits du BQP dans les rayons du centre commercial M. DAGORT ?  
 Très bien  Bien  Moyen  Mauvais  Ne se prononce pas
7. Consommez-vous des produits du BQP ?  
 Oui  Non (si non, passez à la question n°9)
8. Quel est le principal critère qui influence votre choix lorsque vous consommez un produit du BQP ?  
 Le prix  La qualité  Autre : \_\_\_\_\_
9. Vos préférences des produits par ordre croissant pour le choix des produits de la liste du BQP (ordre de priorité de 1 à 8)
  - Fruits et légumes frais ;
  - Poissons et viandes ;
  - Légumes, fruits et plats cuisinés/surgelé ;
  - Accompagnement, farine ;
  - Petit déjeuner ;
  - Crèmerie, œufs, épicerie ;
  - Hygiène corporelle ;
  - Entretien ménager.
10. De manière générale, que souhaitez-vous pour l'avenir de ce dispositif ?  
 Reconstitution à l'identique  
 Augmentation du nombre de produits  
 Augmentation du nombre de structures participantes  
 Abandon  
 Autre : \_\_\_\_\_
11. Indiquez toutes autres suggestions liées à ce dispositif (en particulier, type de produits ou références que vous souhaitez ajouter ou enlever du BQP) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**L'Observatoire des prix, des marges et des revenus vous remercie pour votre contribution !**

## Annexe n° 2 :

### Analyse du questionnaire de satisfaction

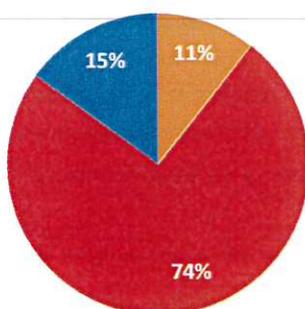


La mise en place d'une enquête sur le « bouclier qualité prix » du 23 décembre 2019 au 24 janvier 2020 a permis de recueillir l'avis de **308 consommateurs** sur ce dispositif. Le lien de l'enquête en ligne était accessible via la page cheznoo.net ainsi que sur la page Facebook du préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon. Une version papier était également disponible au sein des établissements Marcel DAGORT et à l'accueil de la préfecture.

#### 1. Echantillon

308 réponses

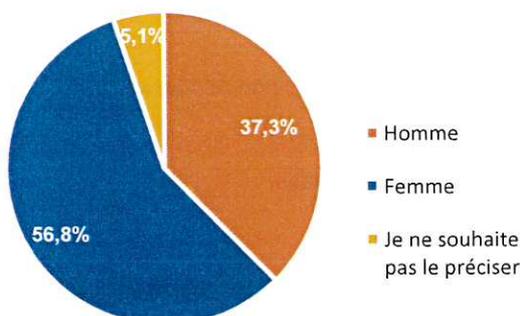
#### Répartition par tranche d'âge



■ 17-29 ans ■ 30-59 ans ■ 60 ans et +

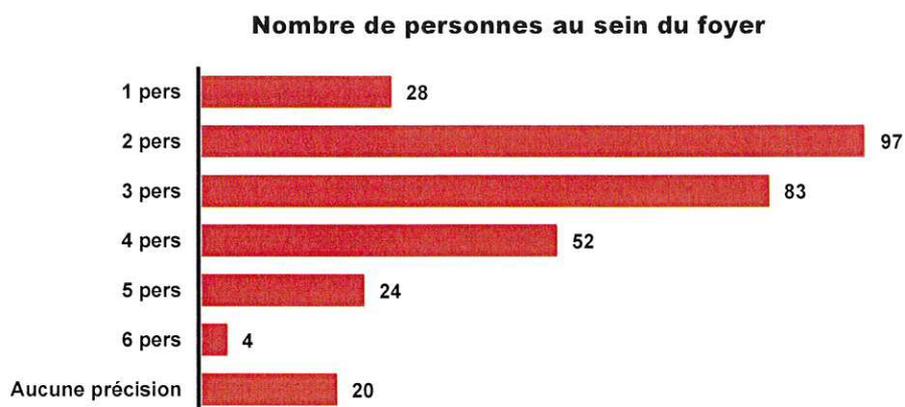
#### Répartition par sexe

308 réponses



■ Homme  
■ Femme  
■ Je ne souhaite pas le préciser

308 réponses

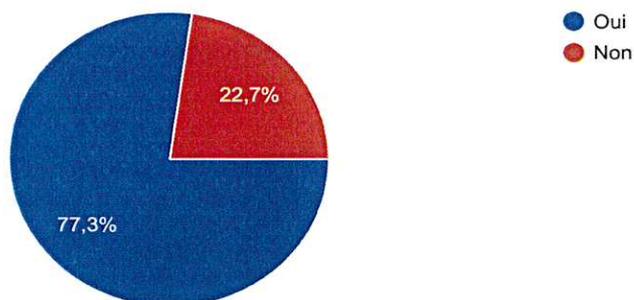


Les personnes ayant répondu à ce questionnaire représentent en grande majorité la population active (74 % ont entre 30 et 59 ans). Plus de femmes ont répondu au questionnaire (57 %) mais les hommes ont tout de même contribué à cette récolte d'informations à hauteur de 37 %. Les foyers de 2 et 3 personnes ont représenté 62 % des avis.

## 2. Connaissance du dispositif BQP

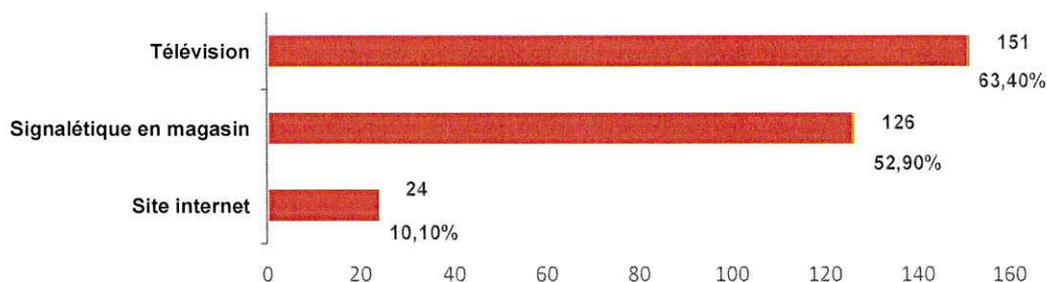
Connaissez-vous le dispositif Bouclier Qualité Prix (BQP) ?

308 réponses



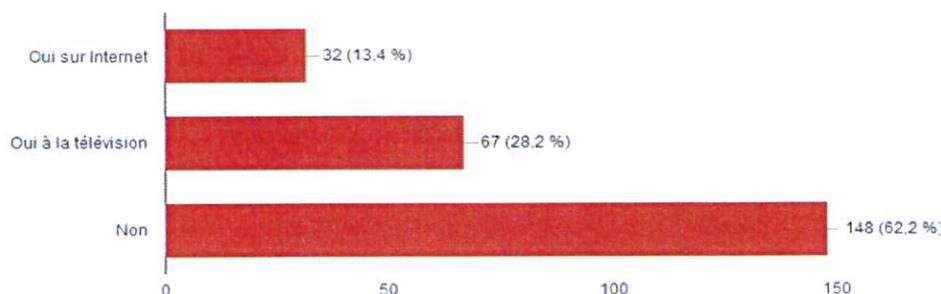
Par quels moyens avez-vous eu connaissance du BQP ?

238 réponses



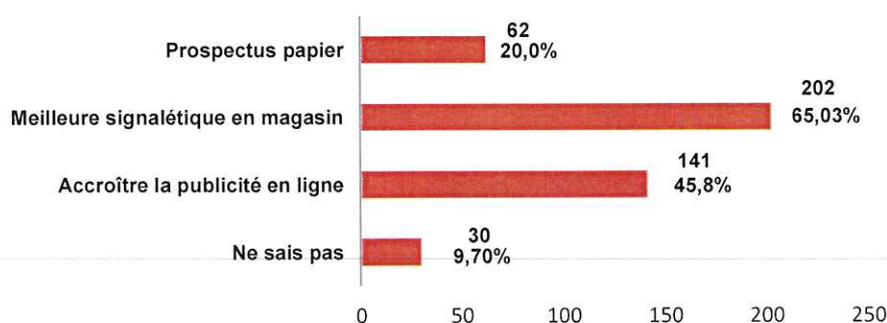
### Avez-vous visionné les spots TV de recettes réalisées à partir de produits du BQP ?

238 réponses



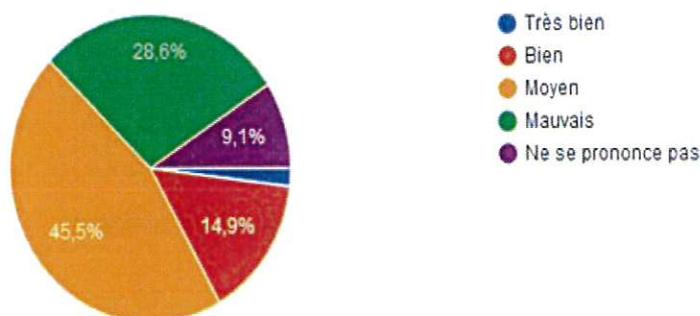
### Selon vous, comment peut être améliorée la connaissance du dispositif BQP ?

308 réponses



### Comment jugez-vous la signalétique des produits du BQP dans les rayons ?

308 réponses



77 % des participants connaissent le dispositif du BQP.

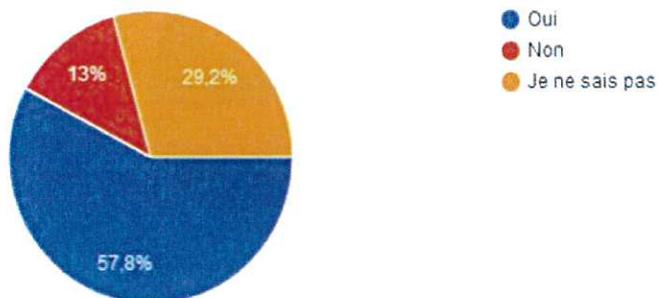
Les différents types de communication (spots télévisés, journaux télévisés) ainsi que la signalétique ont permis de toucher un public relativement large.

Toutefois, les spots TV de recettes réalisées à partir de produits BQP auraient pu être visionnés par un panel plus important et les réponses témoignent également d'une nécessité d'améliorer la qualité de la signalétique.

### 3. La consommation des produits BQP

Consommez-vous des produits du BQP ?

308 réponses



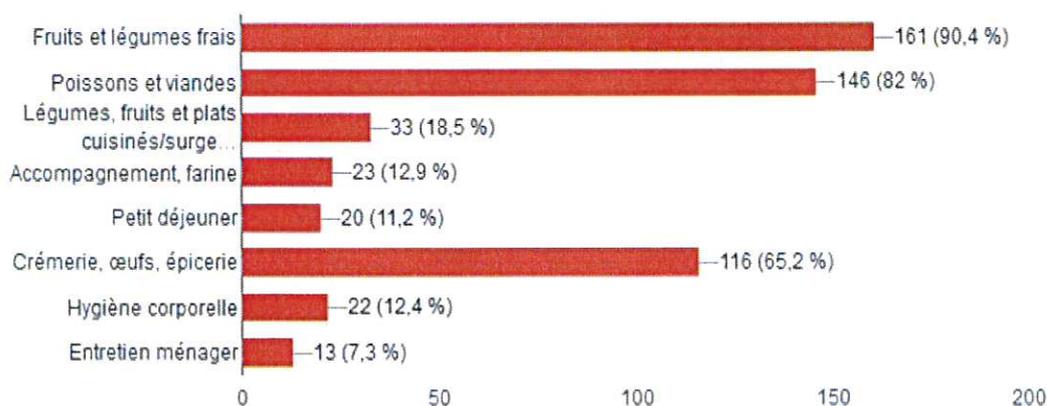
Quel est le principal critère qui influence votre choix lorsque vous consommez un produit du BQP ?

178 réponses



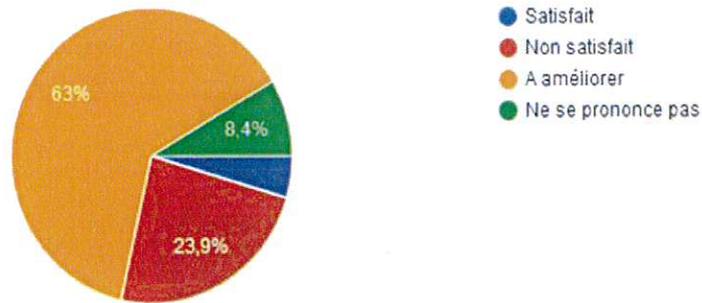
Selon vous, quelles sont les 3 familles de produits à privilégier au sein du dispositif BQP ?

178 réponses



De manière générale, que pensez-vous de ce dispositif ?

238 réponses



Près de 60% des participants consomment des produits du BQP et le prix reste un critère majoritaire.

La nature des commentaires formulés parmi les remarques libres concerne pour la plupart la question du prix des produits sur l'archipel.

En effet, que ce soit pour les produits du BQP ou les produits hors BQP (de consommation courante mais également de matériaux de construction), ils estiment que le coût des produits est trop élevé.

De plus, lors du renouveau de la liste, bien qu'un effort particulier ait été fourni sur la qualité des produits en privilégiant la qualité nutritionnelle, en limitant l'impact environnemental (empreinte carbone, circuits courts) et en développant des pratiques éco-responsables, quelques commentaires mettent en relief le souhait de poursuivre l'amélioration de la qualité au sein du BQP.

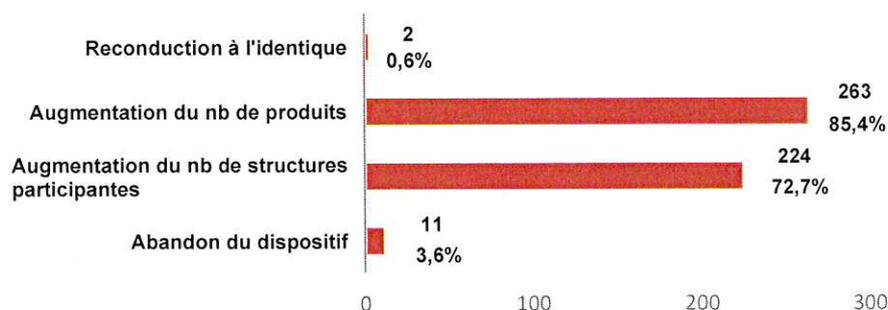
Trois grandes familles de produits ressortent principalement comme des catégories à privilégier au sein du dispositif qu'ils souhaitent voir améliorer à 63 % : « fruits et légumes frais », « poissons et viandes » et « crèmerie, œufs, épicerie ».

En parallèle, une communication plus large sur la liste des produits du BQP est également attendue.

#### 4. L'avenir du dispositif BQP

De manière générale, que souhaitez-vous pour l'avenir de ce dispositif ?

308 réponses



Les participants à cette enquête ont souligné leur volonté de voir augmenter le nombre de produits et de structures participantes au dispositif du BQP (y compris sur la commune de Miquelon).

Les réponses obtenues ont servi de base à l'élaboration du BQP pour 2020.

L'accord de modération de prix sur une liste de produits de consommation courante pour une période d'un an a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° 177 du 7 avril 2020.

Ainsi, afin de mieux répondre aux attentes des ménages de l'archipel, la nouvelle liste de produits du BQP a été augmentée.

Une attention particulière a été portée pour étoffer les trois grandes familles de produits : « fruits et légumes frais », « poissons et viandes » et « crèmerie, œufs, épicerie ».

Le BQP de 2020 aura été l'occasion d'ajouter cinq nouveaux produits et de changer cinq aliments existants mais peu consommés, avec toujours la volonté de mettre en avant des produits issus de la production locale, de bonne qualité nutritionnelle et ayant un impact environnemental maîtrisé.

Désormais, le panier du BQP est composé de 55 produits pour un montant global de 162 €. L'effort consenti représente près de 10 % de la valeur du panier.

Observatoire des prix, des marges et des revenus de Saint-Pierre-et-Miquelon 2020

Illustrations licence Shutterstock Chambre territoriale des comptes de Saint-Pierre-et-Miquelon

---